



## Conseil de tutelle

Documents officiels

**1716<sup>e</sup>** séance

Vendredi 15 décembre 2017, à 15 heures  
New York

*Président :* M. Allen ..... (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Ouverture de la soixante et onzième session

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la soixante et onzième session du Conseil de tutelle.

### Adoption de l'ordre du jour (T/1996)

*L'ordre du jour provisoire est adopté.*

### Élection du Président et du Vice-Président

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à la tradition du Conseil, je crois comprendre que M<sup>me</sup> Anne Gueguen, de la France, est candidate au poste de Président du Conseil et que M. Jonathan Allen, du Royaume-Uni, est candidat au poste de Vice-Président.

Étant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, puis-je considérer que le Conseil souhaite renoncer à un vote au scrutin secret et élire par acclamation M<sup>me</sup> Anne Gueguen à la présidence du Conseil et M. Jonathan Allen à la vice-présidence?

*Par acclamation, M<sup>me</sup> Gueguen (France) est élue Présidente et M. Allen (Royaume-Uni) est élu Vice-Président.*

**Le Président temporaire** (*parle en anglais*) : Je déclare M<sup>me</sup> Anne Gueguen, de la France, Présidente du Conseil de tutelle et M. Jonathan Allen, du Royaume-Uni, Vice-Président. Je tiens à leur adresser mes chaleureuses félicitations pour leur élection.

Nous passons maintenant à la prochaine question inscrite à notre ordre du jour pour la présente séance, à savoir « Questions diverses ». Un membre du Conseil souhaite-t-il prendre la parole au titre de cette question?

Si personne ne souhaite prendre la parole, je me propose de lever la séance.

La prochaine séance du Conseil aura lieu en décembre 2019, à une date qui sera déterminée avec au moins 30 jours d'avance.

*La séance est levée à 15 h 10*

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-00376(F)



Document adapté

Merci de recycler



\* Nouvelle publication, le 17 novembre 2021, pour raisons techniques